

## STAGES EN ENTREPRISE

Type de stage	Age		Soumis CCT	Contrat écrit	Durée	Tarif CHF	Heures Hebdo.	13ème	Vacances	Assurances sociales				Instit. FVE Expl.	Frais prof.
	Mini.	Maxi.								AVS/AC	Assurance accident (LAA)	APG maladie	LPP		
<b>1. STAGE D'ORIENTATION ET/OU DE SELECTION</b>															
1; 3; 5 Jeunes ayant terminé ou pas l'école obligatoire. Si stage prescrit par l'Office d'orientation scolaire et professionnelle, un rapport de stage est rempli par le responsable. <b>But</b> : engagement du stagiaire concerné sous un contrat d'apprentissage.	15 ans rév. ou 13 ans rév. sous conditions	20 ans	Non	Non	0 à 14 jours	A définir librement par l'entreprise (Défraiement)	40 max.	Non	Normes légales	Normes légales	Oui	Non	Non	Non	Non
<b>2. STAGE « JOB VACANCES »</b>															
1; 2; 3; 5 Personnes disposant de vacances scolaires ou académiques. <b>But</b> : destiné à des fins pécuniaires pour le stagiaire et pour une prestation de soutien à l'entreprise	15 ans rév. ou 13 ans rév. sous conditions	Indéterminé. Carte d'étudiant / attestation d'étude	Non	Non	3 mois max.	Minimum tarif 1 <sup>ère</sup> année apprentissage (pour premier emploi uniquement)	40 max.	Non	Normes légales	Normes légales	Oui	Non	Non	Non	Non
<b>3. STAGE DE TRANSITION</b>															
1; 2; 4 Jeunes ayant terminé l'école obligatoire et ne disposant pas ou plus de contrats d'apprentissages ou de formations. Difficultés scolaires ou personnes en réorientation professionnelle ou réinsertion AI. <b>But</b> : engagement du stagiaire concerné sous un contrat d'apprentissage ou de préapprentissage.	15 ans rév. terminé l'école obligatoire	20 ans	Oui	Oui CDD	6 mois max.	Minimum tarif 1 <sup>ère</sup> année apprentissage	*CCT	Non GO : oui Idem apprentis	*CCT Idem apprentis	Normes légales	Oui	Oui	*Oui selon CCT	CPR/CSP	Oui
<b>4. STAGE PROFESSIONNEL</b>															
Jeunes sans CFC désirant s'approprier les premières connaissances de base dans une profession. <b>But</b> : engagement du stagiaire avec un contrat de manœuvre.	15 ans rév. terminé l'école obligatoire	25 ans (sous réserve de dérogation par la CPP)	Oui	Oui CDD	3 mois max. Non renouvelable	15,00 à 20,00 de l'heure	*CCT	*Oui selon CCT	*CCT	Normes légales	Oui	Oui	*Oui selon CCT	Mil. cpl/ CPR/CSP	Non

\* Pour les secteurs sans CCT se référer aux normes légales et aux règlements internes des entreprises.

<sup>1</sup> **OPTI** : Organisme pour le Perfectionnement scolaire, la Transition et l'Insertion professionnelle, accueille des élèves âgés de 15 à 18 ans.

<sup>2</sup> **ORIF** : Centre de réinsertion professionnel pour personnes jeunes ou adultes au bénéfice d'une mesure de l'AI.

<sup>3</sup> Centres de formations : **Le Relais, Le Repuis** et **COFOP**

<sup>4</sup> Centres de formations **avec mesures AI**.

<sup>5</sup> Ecoles techniques : **ETML** (technique et métier du bois, sous réserve des conditions ETML) et **Ecole du bois à Biemme** (architecture, bois et génie civil).

Toutes autres situations particulières feront l'objet d'une analyse par le service de la formation professionnelle de la FVE. **En dehors des situations susmentionnées, la CCT en vigueur s'applique.**